



---

**VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1512-2020**

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 268 450 \$ POUR DIVERS TRAVAUX ET ACQUISITIONS POUR LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**COMPILATION ADMINISTRATIVE AU 10 DÉCEMBRE 2021**

---

<b>Avis de motion donné le :</b>	14 avril 2020
<b>Dépôt du projet de règlement le :</b>	14 avril 2020
<b>Adoption du règlement le :</b>	27 avril 2020
<b>En vigueur le :</b>	7 juillet 2020
<b>Modifié le :</b>	10 décembre 2021

---

**MODIFICATIONS INCLUSES DANS CE DOCUMENT**

<b>Numéro du règlement</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>	<b>Modifications apportées</b>
1558-2021	10 décembre 2021	Tire, articles 1 à 3 et annexe A



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-  
DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1512-2020**

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 268 450 \$ POUR DIVERS TRAVAUX ET ACQUISITIONS POUR LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

---

*R. 1558-2021, art. 2*

La Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, par le conseil de la Ville, décrète ce qui suit :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1512-2020**

**ARTICLE 1. TRAVAUX DÉCRÉTÉS**

Le conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux de remplacement de la toiture au bâtiment de tennis et au bâtiment de baseball, de remplacement du système de climatisation des bureaux du centre socioculturel Anne-Hébert, d'amélioration du chemin d'accès vers la tour de communication, d'ajout de gravier au stationnement du parc du Grand-Héron, d'installation d'une génératrice au Garage municipal, de remplacement de l'enseigne annonçant le parc industriel et d'ajout d'enseignes directionnelles au parc industriel, tels que décrits et estimés dans un document préparé par M. Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 23 août 2021.

Ce document est joint au présent règlement comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

---

*R. 1558-2021, art. 3*

**ARTICLE 2. DÉPENSE AUTORISÉE**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 268 450 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les divers travaux et acquisitions, les frais de gestion de projet, les frais d'emprunt et les taxes nettes.

---

*R. 1558-2021, art. 4*

**ARTICLE 3. EMPRUNT AUTORISÉ**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 268 450 \$, sur une période de dix (10) ans.

---

*R. 1558-2021, art. 5*

**ARTICLE 4. TAXE SPÉCIALE**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent

règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 5. EXCÉDENT**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 6. CONTRIBUTION OU SUBVENTION**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
CE 27 AVRIL 2020.

---

**MAIRE**

---

**DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER**

**ANNEXE A**  
– ESTIMATION BUDGÉTAIRE DE LA VILLE –

**Bilan des coûts**

**Divers travaux et acquisitions**

**Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier**

#	Description	Coût
<b>1.0</b>	<b>Divers travaux et acquisitions</b>	
1.1	Remplacement de la toiture au Bâtiment de tennis	3 300 \$
1.2	Remplacement de la toiture au Bâtiment de baseball	2 420 \$
1.3	Remplacement du système de climatisation des bureaux du Centre Anne-Hébert	63 800 \$
1.4	Amélioration du chemin d'accès vers la tour de communication	23 100 \$
1.5	Ajout de gravier au stationnement du Parc du Grand-Héron	16 500 \$
1.6	Installation d'une génératrice au Garage municipal	71 500 \$
1.7	Remplacement de l'enseigne annonçant le parc industriel	52 800 \$
1.8	Ajout d'enseignes directionnelles au parc industriel	9 900 \$
	<b>Sous-total 1.0</b>	<b>243 320 \$</b>
<b>2.0</b>	<b>Autres</b>	
2.1	Gestion de projet (Salaire)	4 840 \$
2.2	Taxes nettes	12 135 \$
2.3	Intérêt sur emprunt temporaire	8 155 \$
	<b>Sous-total 2.0</b>	<b>25 130 \$</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>268 450 \$</b>



Martin Careau, ing.  
Directeur des services techniques  
et directeur général adjoint  
23 août 2021



**Ville de Sainte-Catherine-  
de-la-Jacques-Cartier**

## **AVIS DE PROMULGATION**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

**QUE** le conseil, à sa séance ordinaire du 27 avril 2020, a adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1512-2020**

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 280 000 \$ POUR DIVERS TRAVAUX ET ACQUISITIONS POUR LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**QUE** le règlement 1512-2020 a reçu l'approbation des personnes habiles à voter entre le 14 mai et le 29 mai 2020;

**QUE** le règlement a reçu l'approbation complète du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 2 juillet 2020;

**QUE** ledit règlement entre en vigueur selon la Loi.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois vu que les bureaux de la municipalité sont non accessibles pour une période indéterminée, nous vous invitons à en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité.

Fait à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 6 juillet 2020.

La greffière adjointe  
et directrice des affaires juridiques,

Isabelle Bernier, OMA  
Avocate

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Isabelle Bernier, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie le 7 juillet 2020 et sur le site Internet de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier <http://www.villescjc.com>, le tout tel que prescrit par le Règlement 1461-2019 sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier entré en vigueur le 17 avril 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7 juillet 2020

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Isabelle Bernier, greffière adjointe et directrice des affaires juridiques